

SERVICE DE LA POPULATION

1, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 56 80
f +41 32 420 56 81
secr.spop@jura.ch

Harmonisation des registres des habitants

Depuis quelques mois, un certain nombre de personnes sont confrontées à la mise en conformité de leurs nom et prénoms (ou de leur orthographe) avec les données personnelles enregistrées dans le registre informatisé de l'état civil, communément appelé Infostar.

Cette situation est notamment la conséquence de la mise en application de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants, obligeant les administrations communales, en cas de divergence avec Infostar, à tenir le Registre des habitants en vertu de la force probante du registre informatisé de l'état civil.

Selon une pratique ancienne des communes, lorsque des personnes possédaient plusieurs prénoms, il était en effet d'usage que le prénom usuel soit souligné. Les documents d'identité étaient alors établis sur la base de ces informations. Désormais, avec la nouvelle loi sur l'harmonisation des registres, cette pratique a dû être abandonnée. D'où une légitime intervention auprès de l'autorité cantonale compétente des personnes concernées.

Il faut ajouter que les passeports et les cartes d'identité sont, dès le 1^{er} mars 2010, établis sur la base des données contenues dans Infostar.

Ainsi, un certain nombre de personnes, connues sous un nom (ou une orthographe) qui ressortait du registre communal des habitants, se voient désormais désignées par un autre nom, y compris sur les documents d'identité récemment délivrés. Ces personnes découvrent une identité qui ne correspond plus à celle qu'elles ont toujours connue et s'alarment de ces conséquences.

Exemples :

Prénom donné à la naissance et enregistré dans Infostar : **Peter**

Prénom (usuel) porté après la naissance : **Pierre**

Changement du prénom demandé : corriger Infostar et inscrire le prénom de **Pierre**.

Prénoms donnés à la naissance et enregistrés dans Infostar : **Jean Pierre Joseph Nicolas**

Prénoms (usuels) portés après la naissance : **Jean-Pierre**, avec un trait d'union

Changement du prénom demandé : corriger Infostar et inscrire le prénom de **Jean-Pierre, suivi de Joseph Nicolas**

Prénoms donnés à la naissance et enregistrés dans Infostar : **Catherine Marie Sylvie**

Prénom (usuel) porté après la naissance : **Marie**

Changement des prénoms demandés : corriger Infostar et inscrire le prénom de **Marie**, en tant que premier prénom officiel, suivi de **Catherine Sylvie**

Ou encore : **Corinne** avec deux "n" au lieu d'un; **Häfliger** avec un tréma au lieu de **Haefliger**.

Et caetera.

Dans la mesure où ces distorsions sont imputables aux administrations publiques, communales et cantonales, le Service de la population a admis qu'une requête en changement de nom, reposant sur un juste motif - à savoir qu'il est question pour le requérant de pouvoir continuer à être appelé de la même manière qu'il l'était jusqu'ici dans ses relations avec les administrations publiques et sur les documents d'identité (y compris orthographique) - pouvait être engagée.

A cet effet, une procédure simplifiée et sans frais a été introduite. Les administrés touchés par cette question peuvent s'adresser directement au Service de la population qui renseignera. Il convient encore de préciser qu'un changement de nom ne sera admis que s'il s'agit de permettre à la personne de porter le nom, ou le(s) prénom(s), sous lequel elle est connue dans la vie active.